

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 juillet 2020	N° 2020-194

Convocation du 17 juillet 2020

Aujourd'hui vendredi 24 juillet 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS
M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stephanie ANFRAY

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Alain CAZABONNE à M. Kevin SUBRENAT à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF à Mme Marie-Claude NOEL à partir de 12h30
M Radouane-Cyrille JABER à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 12h30
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 13h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

ABSENT(S) :

M. Philippe POUTOU.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 juillet 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2020-194

Attribution de subventions aux associations - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Préambule :

Dans le cadre de son plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie voté au conseil métropolitain du 7 juillet 2017, il a été décidé de subventionner les associations listées ci-après, pour l'accompagnement de leurs actions.

Ce plan d'action a vocation à être révisé en fonction des résultats de l'évaluation à mi-parcours du plan qui sera menée au second semestre 2020.

Présentation des associations

ETU RECUP

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 9 - Consolider et développer les partenariats notamment avec les communes et les territoires voisins
 - o Action 28 : renforcer les coopérations avec les communes
- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements

Etu'Récup - la ressourcerie du campus contribue à la diminution des déchets générés par les étudiants sur le campus universitaire et les villes voisines : Bordeaux, Talence, Pessac et Gradignan. Elle permet également de sensibiliser en vue d'atteindre les objectifs de réduction des déchets inscrits dans la loi Grenelle 1, mais également de Bordeaux Métropole qui a signé en 2011, un accord cadre de partenariat avec l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) visant la réalisation d'un Programme local de prévention des déchets sur 5 ans, ainsi que plus récemment celui dans le cadre du Territoire Zéro Déchet - Zéro Gaspillage. La Ressourcerie Etu'Récup permet de réduire la quantité de déchets présentés à la collecte du service public et notamment celle détournée de l'incinération. Elle permet également de sensibiliser le grand public aux actions et gestes de prévention et de promouvoir des modes de consommation responsables.

En 2020, Etu'Récup animera 5 ateliers autour de la réparation des objets du quotidien avec une sensibilisation sur les enjeux de la consommation responsable et les pièges à éviter.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 3 000 € en 2019.

Budget de l'action (HT)	Montant de la subvention 2020 proposée	%
3 700 €	3 000 €	81.08 %

CSBN (Centre social Bordeaux Nord)

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements
 - o action 36 : encourager les ménages à la réduction des déchets

Axe 2 – Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Objectif 5 - Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique
 - o Action 20 : Faire émerger et mettre en œuvre une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable

Le Centre social Bordeaux Nord a créé la MIAM (Maison interculturelle de l'alimentation et des mangeurs), et propose la reconquête du bien-vivre par le bien manger.

La MIAM est un espace d'expérimentation et d'éducation aux pratiques alimentaires selon des valeurs de solidarité et de partage (groupement d'achats, etc.). C'est aussi un lieu de mutualisation : espace de travail partagé alimentaire.

L'action proposée par le CSBN est développée dans une perspective de modélisation et d'essaimage afin de développer des MIAM sur le territoire, au plus près des habitants.

Cette action permet de valoriser les circuits courts et respectueux de l'environnement, de faire évoluer les pratiques alimentaires, de construire un modèle économique plus équitable et favorisant les parcours d'insertion des personnes. Elle s'inscrit en ce sens dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

La participation du CSBN aux réunions du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) de Bordeaux Métropole, et notamment ceux dédiés à la thématique prioritaire qui est la suivante : « permettre à tous d'exercer son choix d'une alimentation durable et de qualité » est également prévue. Le CSBN répond aux ambitions du plan d'action du CCGAD en s'engageant à développer en 2020 des actions d'apprentissage, de sensibilisation et d'expérimentation afin de promouvoir des solutions locales en faveur de l'accessibilité alimentaire.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 3 500 € en 2019.

Budget de l'action (HT)	Montant de la subvention 2020 proposée	%
58 394 €	4 500 €	7.70 %

CREPAQ

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de

comportements

Axe 2 – Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers

- Objectif 5 - Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique
 - o Action 20 : Faire émerger et mettre en œuvre une politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable

La lutte contre le gaspillage alimentaire est l'une des quatre thématiques prioritaires du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD).

Le plan d'action, co-construit avec les 150 membres du CCGAD, comprend ainsi une action pilote consistant à augmenter la présence des frigos solidaires sur le territoire métropolitain. Ce type d'action permet en effet d'agir de manière concrète sur la réduction du gaspillage alimentaire en captant les surplus alimentaires des citoyens, restaurateurs, commerçants et des cantines scolaires, en les mettant à disposition des habitants du quartier et en diminuant ainsi les quantités de biodéchets dans les conteneurs. Ce dispositif permet de sensibiliser en permanence au gaspillage alimentaire et de créer un point de rencontre autour de l'alimentation renforçant la mixité et le lien social.

Le CREPAQ a installé le premier « Frigo Zéro Gaspi » sur Bordeaux Métropole en 2018, composé d'un réfrigérateur professionnel et d'un espace garde-manger. Un service d'entretien et de suivi quotidien permet d'en assurer la bonne gestion, renforcée par le relais d'information qu'assurent les réseaux sociaux.

Les résultats sont déjà encourageants : 100kg de gaspillage alimentaire évité le 1^{er} mois de mise en service suite à l'analyse des documents de suivi (pondération de 15% possible), et 117 dépôts de produits alimentaires ont été répertoriés.

Le projet de l'année 2020 vise à développer cette action « Frigo Zéro Gaspi » en installant 4 nouveaux Frigos Zéro Gaspi sur Bordeaux Métropole et en travaillant à leur essaimage sur le territoire. Des partenariats sont à développer avec des collectivités et des associations afin de déterminer les emplacements les plus appropriés à cette démarche.

Cette association a été subventionnée à hauteur de 4 350 € en 2019.

Budget de l'action (HT)	Montant de la subvention 2020 proposée	%
14 350 €	4 350 €	30.31 %

LES RECYCLETTES

Référence au plan HQV : Axe 3 – Accompagner tous les acteurs vers la transition énergétique et écologique

- Objectif 11 : impliquer les citoyens
 - o Action 32 : développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements et dans l'action 36 : encourager les ménages à la réduction des déchets.

L'association Les Recyclettes sensibilise aux enjeux environnementaux de la mobilité, de la récupération des déchets et du surcyclage, ainsi que de l'agriculture urbaine comme rurale. Elle promeut la mobilité douce et des solutions du dernier kilomètre à travers l'usage de moyens de transport décarbonés et la pédagogie auprès de publics jeunes et moins jeunes.

Ainsi, elle poursuit le projet Récup' lancé en février 2019. Pour ce faire, elle mettra à disposition des ménages, à l'instar de l'année dernière, des composteurs de type Bokashi fonctionnant avec l'utilisation de micro-organismes efficaces, en assurera le ramassage en vélo électrique et acheminera les déchets organiques récupérés aux maraichers partenaires qui l'utiliseront pour leur production de fruits et légumes.

Budget de l'action (HT)	Montant de la subvention 2020 proposée	%
78 645 €	4 000	5.08 %

Modalités de versement de chaque subvention

Pour l'année 2020, le paiement des subventions, représentant un montant total de 15 850 €, s'effectuerait comme suit :

- Un premier acompte (70%) à la signature de l'arrêté 2020/BM du 04 mai 2020 pris dans le cadre de la loi et des ordonnances d'urgence sanitaire liées au COVID 19 ;
- Le solde (30%) au prorata des dépenses effectives, à la réception des documents suivants :
 - o Le récapitulatif des dépenses certifiées exact, (budget réalisé) qui doit être conforme au budget prévisionnel
 - o Le bilan qualitatif.

Soit, au regard de chaque association :

Associations	Montant proposé	1 ^{er} versement (70%)	2 ^{ème} versement et solde (sous réserve de la réception des documents suivants : budget réalisé et rapport d'activité)
ETU RECUP	3 000 €	2 100 €	900 €
CSBN (Centre social Bordeaux Nord)	4 500 €	3 150 €	1 350€
CREPAQ	4 350 €	3 045 €	1 305 €
LES RECYCLETES	4 000 €	2 800 €	1 200 €
TOTAUX	15 850 €	11 095 €	4 755 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des associations des aides accordées par les personnes publiques,

VU le rapport en bureau n° 30815 du 11 février 2016 présentant la nouvelle stratégie « haute qualité de vie » intégrant les enjeux de la transition écologique, énergétique et du développement durable,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif

de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-345 du 19 mai 2017 approuvant la signature de l'accord cadre du contrat local de santé métropolitain,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial,

VU l'arrêté n° 2020/BM-403 du 04/05/2020, actant de l'attribution d'avances de subventions de fonctionnement aux organismes privés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE

Les partenariats avec le secteur associatif sont plus que jamais nécessaires et indispensables, pour l'atteinte des objectifs ambitieux fixés dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, en particulier les objectifs de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de l'énergie et sensibilisation des habitants.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux associations mentionnées ci-dessus les subventions correspondantes,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ces subventions,

Article 3 : les dépenses relatives au règlement de ces subventions représentant un montant total de 15 850 € sont imputées au chapitre 65 article 65748 de l'exercice 2020.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juillet 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUILLET 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 28 JUILLET 2020	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET